

Plan emballages industriels 2020 - 2030

Ensemble, renforçons la circularité des emballages industriels

Les emballages industriels protègent les produits, garantissent une sécurité accrue, simplifient le transport et informent les clients. Ils jouent un rôle essentiel dans des chaînes logistiques spécifiques et répondent souvent à des caractéristiques techniques exigeantes. Chaque année, les entreprises établies en Belgique mettent sur le marché 750.000 tonnes d'emballages industriels à usage unique. Nous assurons la collecte sélective et le recyclage des emballages industriels grâce à la collaboration entre les déballeurs, les responsables d'emballages et les collecteurs de déchets.

La Belgique fait figure d'exemple sur la scène européenne en étant le seul pays européen à avoir mis en place un organisme spécifique pour la gestion des emballages industriels¹ (Valipac) avec des objectifs légaux spécifiques. Les entreprises doivent en outre élaborer des plans de prévention triennaux qui ne cessent de démontrer leur utilité.

Et nous nous en sortons très bien aujourd'hui : non seulement 80% du volume des emballages industriels mis sur le marché est réutilisable (3.100.000 tonnes) mais de plus, l'industrie belge peut se targuer d'un taux de recyclage de 89,7% pour les emballages à usage unique (chiffres de 2019). Bien que les 10,3% restants impliquent souvent des défis très spécifiques, nous pouvons encore aller plus loin.



¹ Les emballages industriels sont des emballages qui ne peuvent être considérés comme des emballages d'origine ménagère.
Plan emballages industriels

La collecte des déchets en entreprise se fait dans le cadre du marché libre et doit respecter les lois de la libre concurrence. Les différents maillons essentiels dans l'économie circulaire des emballages industriels tels que la prévention, la traçabilité, le recyclage en Europe ou encore l'écoconception ne peuvent être réalisés qu'en permettant un fonctionnement efficace du marché.

Nous comptons entreprendre les actions nécessaires pour rendre le système belge encore plus performant. **C'est pourquoi le monde industriel belge propose un plan d'action ambitieux et efficace comportant des actions concrètes et des objectifs spécifiques pour relever les principaux défis de la circularité des emballages industriels.**

Nous nous focalisons plus spécifiquement sur les thématiques suivantes :

- La prévention : nous évitons la production de déchets en misant entre autres sur les livraisons en vrac et/ou en multipliant l'utilisation d'emballages réutilisables là où c'est possible.
- Les connaissances : nous centralisons et partageons les connaissances sur la circularité des emballages par la création d'une plateforme spécifique.
- L'écodesign : nous favorisons la circularité des emballages à usage unique mis sur le marché par des lignes directrices claires et/ou l'utilisation de matières premières renouvelables.
- L'écomodulation : afin d'encourager le recours aux emballages réutilisables, renouvelables et recyclables.
- Le recyclage : par l'intensification des collectes sélectives en entreprise et l'augmentation de la capacité de recyclage en Belgique.
- La traçabilité : via une traçabilité améliorée et un contrôle des destinations de nos déchets d'emballages.

Notre objectif : grâce à une coopération accrue et à la responsabilisation de tous les acteurs, renforçons la circularité des emballages industriels pour rester les champions d'Europe.

Chaque secteur participant et les entreprises de ce secteur contribueront à la réalisation de ces objectifs en tenant compte de leurs spécificités propres.

ENGAGEMENTS DE L'INDUSTRIE

1. Prévention et écodesign

- **Maintenir les plans de prévention au cœur de la politique de prévention.** En Belgique, les entreprises et les secteurs sont obligés sous certaines conditions de rédiger des plans de prévention tous les trois ans. Ceux-ci ont une grande plus-value et doivent être maintenus. Dans nos plans, nous mettons davantage l'accent sur tous les aspects circulaires des emballages.
- **Centraliser et partager les connaissances.** Nous nous engageons à mettre en place une plateforme écodesign (Hub) dès 2021 :
 - L'objectif est, d'une part, de centraliser et de diffuser les connaissances sur la circularité des emballages et, d'autre part, d'aider les entreprises à trouver des solutions pour les flux qui ne sont pas encore recyclés.
 - D'ici à 2022, les différents types d'emballages qui ne sont pas recyclés seront identifiés par ce Hub.
 - À partir de 2023, une solution sera recherchée pour au moins un flux par an. Cette recherche inclura, si nécessaire, l'évaluation d'emballages alternatifs.
- **Stimuler les livraisons en vrac lorsque cette solution est adéquate.** Bon nombre de marchandises sont déjà livrées en vrac². Le monde industriel souhaite poursuivre le développement des livraisons en vrac.
 - La quantité de marchandises qui sont actuellement livrées en vrac n'est pas connue avec précision. Nous commencerons donc, en 2021, par établir une mesure de référence des quantités et des secteurs qui y ont recours en prêtant une attention particulière aux exigences techniques et aux spécificités sectorielles.
 - Dans une seconde phase, nous tenterons de multiplier les livraisons en vrac en convainquant d'autres entreprises des bonnes pratiques.
- **Multiplier les emballages réutilisables.** Nous encourageons l'utilisation d'emballages industriels réutilisables existants et innovateurs lorsque cette solution est adéquate.
 - A titre d'exemple, nous nous engageons à faire en sorte que d'ici à 2030, les entreprises qui emballent ou font emballer des marchandises et qui peuvent utiliser des palettes standardisées pour le faire, utilisent des palettes réutilisables pour au moins 80% des livraisons par palettes standard vers leurs clients belges.
- **Design4Circularity.** Les responsables d'emballages ne sont pas toujours conscients du fait que leurs emballages industriels peuvent poser des problèmes en aval de la chaîne.
 - D'ici à la fin de 2021, nous élaborerons des lignes directrices claires par matériau, définissant les critères essentiels à prendre en compte pour la circularité lors de la conception/l'achat des emballages industriels. Ces critères devraient être harmonisés dans les chaînes de matériaux respectives, et ceci idéalement au niveau européen. On tient compte des lignes directrices existantes et des dernières évolutions et innovations technologiques, e.a. dans le recyclage.

² Dans le contexte des emballages industriels, « en vrac » signifie « ressource pour transporter les produits chez le client sans aucun emballage ».

- Les entreprises et secteurs tout au long de la chaîne s'engagent à diminuer les impressions à des fins de marketing, à utiliser des encres et des colles qui n'empêchent pas la réutilisation afin de pouvoir maintenir la valeur maximale des matériaux. Les projets de démonstration que Valipac exécute déjà avec des entreprises seront promus comme des *best practices*.
 - Tout au long de la chaîne, nous étudions lors de la conception de toutes les solutions d'emballage toujours les emballages les plus durables en tenant compte de l'impact environnemental total et des exigences réglementaires, légales et techniques.
 - Design4Circularity sera basé sur les lignes directrices européennes, là où elles existent, afin de ne pas perturber le marché unique.
- **Écomodulation.** En 2024, sur la base des lignes directrices de Design4Circularity et de prévention des matériaux, les principes de l'écomodulation plus poussés encore seront appliqués aux contributions des responsables d'emballages.

2. Augmenter la collecte sélective

- **Augmenter les collectes sélectives.** Les ménages reçoivent un bénéfice économique direct s'ils trient mieux leurs déchets. Par contre, dans les entreprises il faut convaincre un groupe diversifié d'employés, entrepreneurs, intérimaires, etc. des avantages d'un tri correct pour l'entreprise et l'environnement.
 - Nous continuerons à attirer l'attention du monde des entreprises sur les obligations en vigueur en matière de collecte sélective par le biais de campagnes de sensibilisation et de communications.
 - En collaboration avec les collecteurs de déchets, nous nous efforcerons d'augmenter de 25% par rapport à 2019 le nombre d'entreprises qui trient un ou plusieurs flux d'ici à 2025.
 - Nos efforts se poursuivront ensuite de manière à atteindre en 2030, au minimum 25% supplémentaires par rapport à 2025.
 - Nous invitons les autorités compétentes à donner un signal fort pour veiller au respect des obligations de collectes sélectives.
- **Mesurer pour agir plus efficacement.** La quantité de déchets d'emballages industriels encore présente dans les déchets résiduels des entreprises est aujourd'hui estimée à +/- 5%, soit environ 75.500 tonnes.
 - Avant la fin de l'année 2020, nous procéderons à une nouvelle estimation au moyen d'analyses de composition chez les collecteurs de déchets.
 - D'ici à 2030, notre objectif est de diminuer la quantité de déchets d'emballages industriels recyclables présents dans les déchets résiduels d'au moins 20 % (15.000 tonnes).

3. Favoriser la traçabilité et le recyclage en Belgique

- **Vers une traçabilité maximale.** Aujourd'hui, nous assurons déjà un suivi important des déchets d'emballages industriels, mais pas encore tout au long de la chaîne. Pour cette raison, nous nous engageons avec les collecteurs de déchets à :
 - Maintenir la traçabilité complète pour les déchets d'emballages industriels en métal et en bois.
 - Identifier, d'ici à la fin de 2020, la destination finale de 80 % de tous les déchets d'emballages industriels en plastique utilisés en Belgique.
 - Identifier, d'ici à la fin de 2021, la destination finale de 80% de tous les déchets d'emballages industriels en papier/carton utilisés en Belgique.
 - D'ici à 2024, nous connaissons la destination finale de tous les déchets d'emballages industriels sur le marché belge tout au long de la chaîne.
- **Favoriser le recyclage en Belgique.** Nous nous engageons à ce que d'ici à 2030, 80 % de tous nos déchets d'emballages industriels soient recyclés de manière qualitative et efficace en Europe, tenant compte de notre préférence pour le recyclage en Belgique. En collaboration avec les autorités compétentes, nous étudions comment développer les conditions d'investissement favorables au tri et au recyclage en Belgique.
- **Démontrer le recyclage.** À côté de la mise en place d'un système de traçabilité, nous nous engageons également à effectuer des audits auprès des entreprises qui traitent des déchets d'emballages d'origine belge afin de nous assurer de l'effectivité du recyclage de ces déchets :
 - En 2020, les audits se concentreront sur le contrôle des données chiffrées (balances de masse) et sur un travail de recherche administratif. Nous travaillerons pour cela à la rédaction d'un protocole d'audit des traders. Dans une phase ultérieure, nous développerons un protocole d'inspection des recycleurs.
 - À partir de 2021 nous planifierons des visites chez les recycleurs en compagnie des traders concernés.³
 - Nous favorisons la collaboration avec des recycleurs certifiés là où c'est utile et nécessaire. Nous collaborons également avec d'autres organisations européennes afin de mettre en place une plateforme d'échange d'informations sur les audits effectués chez les recycleurs.
- **Stimuler l'utilisation de matériaux recyclés et renouvelables.** Beaucoup d'emballages industriels de tous types de matériaux sont déjà fabriqués à partir de matières recyclées et/ou renouvelables. Tous les emballages industriels doivent en premier lieu satisfaire aux exigences légales et techniques, mais nous nous efforçons résolument à utiliser des/plus de matériaux recyclés ou renouvelables.
 - Les entreprises et secteurs tout au long de la chaîne s'engagent pour 2024 à réaliser une augmentation ambitieuse et continue de l'utilisation de matériaux recyclés et/ou renouvelables dans les emballages industriels produits ou achetés. Les projets de démonstration que Valipac exécute déjà avec des entreprises seront promus comme des *best practices*.
 - Nous établirons une mesure de référence en 2022 (sur base de la nouvelle méthodologie européenne) et l'impact de l'engagement sera mesuré en 2025.

³ Ou le cas échéant dès que la situation sanitaire le permettra.
Plan emballages industriels

ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS

Les signataires feront appel aux nombreuses données chiffrées relatives aux emballages industriels et aux déchets d'emballages industriels dont dispose Valipac. Conformément à la stratégie définie par ses membres, Valipac étendra progressivement le recensement d'informations aux destinations de traitement des emballages industriels ainsi qu'à l'intégration de contenu recyclé.

Les objectifs définis dans ce plan seront évalués par rapport à l'année 2019.

Ces engagements doivent nous permettre d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs fixés pour 2030. Ils bénéficient d'un large soutien et sont basés sur un accord entre les partenaires ci-dessous :



CONCLUSION

Nos engagements reposent sur des piliers essentiels de l'économie circulaire et stimulent la circularité des emballages industriels.

Les objectifs fixés sont précis et mesurables. Ils font partie d'un plan d'action qui s'étale sur une période de 10 ans.

Les engagements définis dans ce plan doivent permettre à l'industrie de renforcer la gestion circulaire des emballages industriels.